



D.2017.05.24.3.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

3 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

3.1 - Mise en place du Conseil Scientifique : composition et programme de travail

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération cadre D 2016.02.10.1.1 du 10 février 2016, le Comité Syndical a délibéré sur la définition et l'organisation du projet de nouvelle ligne de métro de l'aire métropolitaine toulousaine, dite « TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS ».

Par délibération D 2016.03.30.1.1 en date du 30 mars 2016, le Comité Syndical a actualisé le périmètre d'étude et l'option aéroport dans la définition du projet Toulouse Aerospace Express et son organisation.

Le projet Toulouse Aerospace Express répondant aux conditions prévues aux articles R.121-1 et suivants du code de l'environnement, le Président du SMTC a saisi le 22 avril 2016 la Commission Nationale du Débat Public.

Par décision n°2016/13/TAE/1, la Commission Nationale du Débat Public a décidé que le projet de nouvelle ligne de métro « Toulouse Aerospace Express » ferait l'objet d'un débat public. Le débat public a été organisé par une Commission Particulière du Débat Public désignée à cet effet.

Le débat public s'est déroulé du 12 septembre 2016 au 17 décembre 2016.

Dans le cadre de ce débat public, sollicitée par un collectif citoyen, la Commission Particulière du Débat Public a décidé la réalisation d'une étude complémentaire sur le projet de la 3^{ème} ligne de métro à Toulouse. Une étude complémentaire à dire d'expert, dirigée par Jean-Claude Ruyschaert, a ainsi été confiée à : Jean Frebault, Clément Morin, Marc Perez et Matthieu de Lapparent.

Cette étude avait pour objet de vérifier la crédibilité des chiffres d'évolution de la population, la pertinence de sa répartition sur le territoire métropolitain au regard des perspectives d'aménagement et des objectifs poursuivis en la matière, de caractériser et évaluer le modèle de trafic utilisé par le Maître d'ouvrage, et de vérifier la crédibilité des chiffres de fréquentation annoncés.

Après analyse des documents remis par le maître d'ouvrage et auditions de représentants du SMTC, de l'AUAT et de Toulouse Métropole, chaque expert a rédigé un rapport concernant son champ d'investigation.

Le bilan de cette étude complémentaire a confirmé le travail réalisé par le SMTC et a mis en exergue l'importance des modélisations des études socio-économiques du projet.

Considérant l'ambition du projet, à la hauteur des enjeux de développement, d'attractivité et de cadre de vie de la métropole, les enjeux relatifs aux procédures et à la concertation, ainsi que les conclusions du bilan du débat public dressé par le Président de la CNDP et le compte-rendu du débat public établi par le Président de la CPDP, il a été préconisé la création d'un Conseil scientifique tel qu'évoqué par le SMTC dans son dossier de maîtrise d'ouvrage initial présentant les garanties déontologiques et de neutralité attendues d'un tel organisme.

Par délibération D 2017.03.29.3.2 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a délibéré sur la mise en place de ce Conseil scientifique indépendant composé d'experts dont la fonction essentielle sera de veiller à la complétude et à la pertinence des études et démarches entreprises par le SMTC.

Composition du Conseil Scientifique

Aujourd'hui, le SMTC renforce son engagement en s'adjoignant des forces de spécialistes :

- dans les domaines suivants :
 - o urbanisme et aménagement,
 - o analyse des impacts socio-économiques,
 - o ingénierie technique et financière des projets d'infrastructure de transport (montage et allotissement, coûts d'investissement et d'exploitation, soutenabilité pour les finances locales...)
- dont leur compétence et notoriété sont incontestables dans leur domaine d'intervention ;
- dont l'indépendance est reconnue et qui ne peuvent être mis en position de conflit d'intérêts avec leurs activités menées par ailleurs.

Aux côtés de Patrick VANDEVOORDE nommé Président du Conseil scientifique sont nommés huit autres membres :

- **Guillemette GUILBAUD**, diplômée de l'Institut d'Études Politiques, elle est associée gérante de la société de conseil en ingénierie financière et montage financier de projets complexes, Sigée Finance
- **Marc IVALDI**, titulaire d'un Doctorat en Sciences Économiques, il est Professeur à la Toulouse School of Economics et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
- **Robert MARCONIS**, agrégé de géographie et Docteur d'État ès Lettres et Sciences Humaines, il est Professeur Émérite de géographie
- **Umberto PISU**, diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers (ingénieur en physique et Métrologie) et de l'École Supérieure d'Électricité, il est spécialiste des systèmes du transport urbain
- **Jean-Claude PRAGER**, ancien élève de l'École Polytechnique, titulaire d'un DES de Sciences Économiques et d'un DEA de Mathématiques Économiques, il est Directeur des études économiques de la Société du Grand Paris
- **Émile QUINET**, diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et Ph D in économiques, il est membre de la Paris School of Economics et consultant dans le domaine économique
- **Claude GRESSIER**, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, de l'École Nationale Supérieure des Ponts et Chaussées et de l'École Polytechnique
- **Noël DE SAINT-PULGENT**, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, il est Chef de la mission de Contrôle économique et financier des transports

En outre, le Conseil scientifique pourra associer de manière ponctuelle à ses travaux et réunions des personnalités et des représentants institutionnels, associatifs...

A l'instar de la méthode de participation organisée dans le cadre du Grand Paris Express un groupe miroir sera constitué afin d'assurer la transparence des échanges et des travaux. Il sera composé d'acteurs issus du monde associatif et de la société civile afin de poursuivre la dynamique de participation suite au débat public.

Programme de travail

Sept sujets majeurs ont été définis par le Conseil scientifique :

1. Etude de l'alternative d'un itinéraire par le centre-ville de Toulouse, dite « alternative centre »
2. Etude de l'alternative utilisant les voies ferrées comme support de service RER, dite « étoile ferroviaire »

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170529-20170524-3-1D-
des lignes de niveau
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

3. Desserte de l'aéroport
4. Soutenabilité du projet pour les finances locales
5. Montage contractuel et allotissement
6. Evaluation socio-économique et bénéfices économiques du projet
7. Etudes de trafic et modélisation

Ces sept sujets trouvent leur motivation dans les considérations suivantes :

- les points 1 à 3 sont relatifs aux grandes variantes ou alternatives qui doivent être analysées suite au débat public ;
- le point 7 (trafic et modélisation) constitue un support commun à l'évaluation socio-économique (point 6) et aux études de variantes et alternatives (points 1 à 3) ;
- le point 4 (soutenabilité du projet pour les finances locales) participera à la préparation de l'enquête publique du Projet Mobilités 2020.2025.2030 prévue à l'automne 2017 puis à la définition du plan de financement en vue de l'enquête publique du projet de 3^{ème} ligne de métro ;
- le point 5 (montage et allotissement) est une donnée d'entrée du mandat SMAT prévu à l'été 2017 ;
- le point 6 (évaluation socio-économique) sera nécessaire pour l'enquête préalable à la DUP mais avant cela pour la consultation des services de l'Etat concernés, prévue fin 2017/début 2018.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la composition et le programme de travail du Conseil scientifique ;

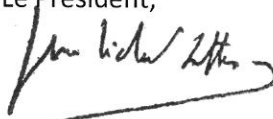
ARTICLE 2 : DONNE tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision ;

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES